



## Faire reconnaître ses droits d'avoir payer seule la maison

Par **sylviepa**, le **15/02/2013** à **17:44**

bonjour,

Mariée en 1990, achat d'une maison en viager en 1989 à 50/50 d'une valeur de 49 000€, 3 enfants (né en 1992, 1993, 1995), et divorcée depuis 2007. Estimée ce jour à 50 000€.

La maison est inhabitée depuis 2005. Je voudrais retourner vivre dans cette maison, et je voulais savoir si je pouvais prétendre d'avoir payer seule le loyer car je recevais l'APL pour cette maison et quand je ne pouvais pas payer le loyer, c'est mes parents qui payaient.

Merci

Cordialement

Par **youris**, le **16/02/2013** à **10:27**

bjr,

si vous avez acheté cette maison en viager, vous n'avez pas de loyer à payer mais une rente.  
cdt

Par **sylviepa**, le **16/02/2013** à **14:11**

oui, la rente est finie de payer, je voulais juste savoir si ce que j'ai payé avec l'APL que je recevais d'un montant égal à la rente et les rentes que mes parents ont payé, si je pouvais les déduire de la part de monsieur.

cordialement